

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Desrochers](#)

<https://www.cadre21.org/membres/581196e01da53dc31976928f>

Date d'obtention : 2021-02-19 13:58:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'un protocole existe. Que nous avons la marche à suivre et des évaluations qui nous permettent d'évaluer la situation. Que cette méthode permet d'intervenir efficacement et rapidement pour limiter les effets négatifs d'une telle situation. Que d'autres personnes peuvent répondre à mes questionnements et m'aider à intervenir au besoin. Nous travaillons en équipe avec la police de notre quartier. Je retiens qu'en aucun moment on doit regarder les photos. Nous intervenons seulement si la situation concerne un élève de mon école secondaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une méthode claire fera que je serai d'avantage en confiance et efficace. Je pourrai travailler en équipe avec la police. Nous aurons le même langage et par les démarches comme les questionnaires, nous serons en mesure d'aider, d'accompagner, de référer et de limiter les effets secondaires des gestes posés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Créer un climat de confiance, évaluer rapidement la situation, ne pas regarder les photos. Pour la victime et la personne fautive, les référer ou prévoir des rencontres. Si il y a lieu de plaintes policières, saisir le cellulaire, ne pas poser de questions et communiquer avec les policiers.